



## CLASSES TRANSPLANTÉES - ANNÉE 2024 (Organisées par les Établissements Scolaires)

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville le jour du départ au plus tard >

Joindre à cette demande :

- une copie de l'avis d'imposition année N-2
- une attestation de l'organisateur précisant le nom, prénom de l'enfant, la durée et le lieu du séjour, le montant effectif réglé par les parents et les aides extérieures éventuelles.

**Cette attestation devra être établie après la réalisation du séjour  
et transmise à la CMCAS avant le 31 octobre de l'année concernée.**

**OUVRANT-DROIT**

NIA (voir carte Activ') : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

J'atteste être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis plus d'une année

**ENFANT**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... / ..... / ..... Classe : .....

Adresse de l'école fréquentée : .....

Lieu de séjour : .....

Dates du séjour effectif : du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ..... inclus

Montant réglé par les parents : ..... Aides extérieures : .....

Date : ..... Signature :

### Cadre réservé à la CMCAS

Revenu brut : .....

Barème : .....

Nombre de parts : .....

Nombre de nuitées : .....

Coefficient social : .....

TOTAL : .....

Aides extérieures : .....

A REGLER A L'OUVRANT DROIT : ..... €

## LES CLASSES TRANSPLANTÉES

Les Agents dont les enfants participent à des séjours organisés par l'établissement scolaire (classes du CP à la 3<sup>ème</sup> incluses) pendant la période scolaire, peuvent bénéficier d'une aide de la C.M.C.A.S. sur les dépenses qu'ils ont engagées.

Un formulaire « **Demande d'attribution classes transplantées** » sera complété et envoyé à la C.M.C.A.S. après le séjour, accompagné :

- d'une copie de l'avis d'imposition année N-2
- d'une attestation de l'organisateur précisant le nom, prénom de l'enfant, la durée et le lieu du séjour, le montant effectif réglé par les parents et les aides extérieures éventuelles.

**Cette attestation devra être établie après la réalisation du séjour.**

La participation de la C.M.C.A.S. sera calculée selon le barème ci-dessous, pour une durée maximum de 15 jours par an et ne pourra être supérieure à 80% de la somme réglée par les parents.

### CLASSES VERTES, DE NEIGE, DE MER

COEFFICIENT SOCIAL Revenue imposable / Nbre de parts	BAREME JOURNALIER
Inférieur à 4000 €	25 €
Inférieur à 5500 €	21,50 €
Inférieur à 8000 €	17 €
Supérieur ou égal à 8000 €	13,50 €
Non déclaration de ressources	8 €